

## Lettre de mission des pilotes des actions du 5<sup>ème</sup> schéma enfance famille jeunesse

### Contexte

---

#### **La nouvelle gouvernance du 5<sup>e</sup> schéma enfance famille jeunesse pour une dynamique partenariale et participative**

L'évaluation du précédent schéma a mis en lumière le regret des partenaires de ne pas être assez impliqués dans son suivi. C'est pourquoi il a été proposé pour le 5<sup>ème</sup> schéma, une nouvelle gouvernance assise sur la participation tout au long du schéma des différents acteurs de la protection de l'enfance et leur implication dans sa déclinaison opérationnelle (cf doc ressources).

La nouveauté de ce 5<sup>e</sup> schéma enfance famille jeunesse réside donc dans le fait d'acter qu'un certain nombre d'actions sera piloté **par les partenaires engagés et volontaires**.

#### **La méthode de mise en œuvre**

---

Différentes instances participent à la mise en œuvre et au suivi du schéma :

- **Le COPIL de l'ODPE** composé des représentants des 42 partenaires de la Protection de l'Enfance
- **Le comité technique en charge du suivi du schéma**, composé des 6 pilotes de la DEF, de la directrice adjointe en charge du suivi du schéma et de la responsable de l'ODPE. Il a vocation à partager les avancées des travaux des comités dans un objectif d'harmonisation, de respect des échéances et de préparation des propositions au COPIL de l'ODPE
- **Les comités de suivi** des objectifs opérationnels composés de partenaires et d'agents du département participent activement aux propositions du plan d'actions soumis au vote des élus et à son évaluation (Cf PJ rôle des membres des comités de suivi)

#### **Mission des pilotes des actions**

---

Le pilote de l'action est identifié par le comité de suivi en raison de son champ de compétences dans le domaine, de ses missions, de son périmètre d'intervention et/ou de ses actions.

Il est mandaté par son institution. Cette implication trouve sa source dans l'engagement des différents partenaires à travers la signature de la convention constitutive de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE). La participation aux travaux de l'ODPE fait partie intégrante de la démarche et de l'investissement dans le suivi du déroulement du schéma.

Le pilote de l'action contribue à la réalisation des actions du schéma.

Il est chargé de mettre en œuvre la réalisation de l'action décrite dans la fiche action qui lui est transmise par le pilote du comité de suivi, en tenant compte du calendrier proposé.

Pour ce faire, il peut être amené à constituer un groupe de travail en veillant à y associer des parents et/ou des jeunes ou leurs représentants ainsi que les différents partenaires cités et d'y inviter autant que de besoin d'autres personnes ressources.

Le cas échéant, il pourra s'appuyer sur les membres du comité de suivi dont le rôle consiste à :

- proposer un appui au pilote sur la mise en œuvre et l'évaluation des actions en s'appuyant sur l'ODPE,
- à décliner chaque année les objectifs opérationnels en actions constitutives de la feuille de route,

- à recenser toutes les actions répondant à ces objectifs et à en proposer un bilan.

### **Le calendrier**

---

La programmation de l'ensemble du plan d'actions s'étend sur la durée du schéma 2017-2022 avec des priorisations sur la mise en place de certaines actions souhaitées par les élus et la direction générale, et des préconisations du COPIL de l'ODPE, du comité technique du schéma et des comités de suivi.

Chaque année, un plan d'actions annuel sera soumis au vote des élus en juin ainsi qu'un bilan des actions réalisées au cours de l'année écoulée.

- **Septembre/octobre** : transmission aux pilotes des fiches action, temps de calage à prévoir avec le pilote du comité de suivi avant la mise en œuvre de l'action éventuellement et/ou le représentant de l'institution dans le comité de suivi.
- **Début Mars** : retour des fiches de suivi et/ou de bilan au pilote du comité de suivi

En cas de difficulté dans la réalisation de l'action, il pourra en référer au pilote du comité de suivi.

### **Documents ressources**

---

- Schéma enfance famille jeunesse <http://www.odpe.finistere.fr/ACCUEIL/5eme-schema-Enfance-Famille-Jeunesse-2017-2022>
- Rôle des membres des comités de suivi
- fiche suivi de l'action,
- coordonnées du pilote du comité de suivi